

RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

I - CONTEXTE PROFESSIONNEL :

I . 1 - Domaine d'intervention :

Le plâtrier-plaquiste intervient pour la réalisation d'ouvrages de plâtrerie sur tous types de chantier et, essentiellement, à l'intérieur. Les travaux parfois effectués à l'extérieur constituent une pratique qui demeure localisée.

I . 2 - Secteur d'activité économique :

Le secteur économique concerné est celui de la construction, de la rénovation, de la restauration et de la réhabilitation des bâtiments. La majorité des entreprises met en œuvre deux types de produits :

- les produits par voie humide, représentant environ 30 % du marché ;
- les produits préfabriqués (plaques de plâtre essentiellement), pour 70 % du marché.

I . 3 - Analyse de l'activité :

Les activités de plâtrier-plaquiste se pratiquent dans tout type d'entreprise du secteur "aménagement-finition", de l'entreprise artisanale à la grande entreprise.

Les activités sont liées au type et à l'organisation de l'entreprise dans laquelle intervient l'ouvrier. Elles sont essentiellement centrées sur l'aménagement intérieur, c'est-à-dire la réalisation de doublages, cloisons, plafonds, sols ainsi que des ouvrages décoratifs. Cet aménagement participe aux fonctions d'isolation hydrique, acoustique, thermique et de sécurité incendie.

Ces aménagements sont réalisés à l'aide de produits humides et de produits secs :

- les produits par voie humide concernent les ouvrages réalisés en briques, carreaux de brique, carreaux de plâtre et plâtre. La venue des plâtres allégés, qui sont des matériaux composites (plâtre, vermiculite, perlite), permet une mise en œuvre confortable, entraînant la stabilisation du marché. Toutefois, la mise en œuvre de ces produits nécessite l'apprentissage de gestes et de techniques évolutives. Ces gestes restent essentiels, ce sont ceux du plâtrier ;
- les produits secs concernent, quant à eux, les plaques et les matériaux associés. Pour ces derniers, si les principes de pose restent les mêmes, ils font appel à des montages très diversifiés. Ceci impose une réflexion préalable en bureau des méthodes, une organisation et une mise en œuvre plus technique que gestuelle. Le compagnon doit analyser des documents techniques variés et respecter rigoureusement les normes.

Dans les limites de ce champ d'activités, le plâtrier-plaquiste est appelé à exercer, à partir d'informations orales et/ou écrites précises, les tâches suivantes :

- l'aménagement du poste de travail à partir des moyens mis à sa disposition ;
- l'exécution des opérations de réalisation et la vérification des résultats.

I . 4 - Conditions d'exercice de l'emploi :

Le plâtrier-plaquiste est un ouvrier professionnel qui exerce, sur instructions, des activités dans le cadre de la réalisation rationnelle d'un ouvrage du bâtiment.

Les activités de ce professionnel s'exercent sur le chantier. Le site d'intervention sera vide ou occupé. Il travaille seul ou en équipe, dans le respect de l'environnement, des règles de l'art, d'hygiène, de sécurité, dans le cadre du PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé), avec un souci permanent de la qualité.

Ses connaissances technologiques doivent lui permettre de comprendre les procédés utilisés ainsi que les moyens mis en œuvre, de s'adapter aux conditions du chantier et de travailler en équipe.

II . CHAMPS D'ACTIVITE :

Le plâtrier-plaquiste participe à la fonction "réalisation" dans le cadre de l'entreprise. Les activités principales exercées sur le chantier sont :

- l'organisation du poste de travail ;
- la mise en œuvre ;
- la clôture du chantier.

PRESENTATION DES FONCTIONS ET TACHES

Fonction : REALISATION	
ACTIVITES	TACHES
① PREPARATION	<p>1 - ORGANISER LE POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance du dossier. • Vérifier l'accessibilité au chantier. • Vérifier l'adaptation du matériel proposé. • Installer son échafaudage. • Protéger l'environnement de son ouvrage. • S'assurer que tous les éléments de sécurité sont en place. • Approvisionner son poste de travail. • Ordonnancer ses tâches.
② INSTALLATION, POSE, ENTRETIEN	<p>1 - IMPLANTER DES OUVRAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la géométrie et les dimensions des lieux. • Implanter son ouvrage. <p>2 - CONSTRUIRE DES CLOISONS, DES PLAFONDS ET DES GAINES TECHNIQUES PAR VOIE HUMIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire un plafond. • Construire une cloison de séparation, de distribution, de doublage ou une gaine technique. <p>3 - REALISER DES ENDUITS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enduire au plâtre manuellement et mécaniquement. • Projeter un produit pâteux. • Traiter les surfaces par enduit pelliculaire. • Réaliser un enduit décoratif. • Réaliser un raccord de plâtre. <p>4 - CONSTRUIRE DES CLOISONS, DES PLAFONDS ET DES GAINES TECHNIQUES EN PLAQUES DE PLATRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des plafonds fixés ou suspendus sur ossature. • Coller un complexe isolant. • Monter une cloison modulaire. • Monter une cloison et une contre cloison sur ossature. • Intégrer les différents éléments constituant l'ouvrage. • Construire des gaines. • Traiter les joints de plaque. <p>5 - TRAITER LES POINTS TECHNIQUES PARTICULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les supports avant la réalisation des ouvrages. • Coller ou fixer des matériaux isolants. • Poser des éléments de renfort divers. • Fixer des éléments divers par collage ou chevillage. • Traiter les joints de dilatation. • Mettre en œuvre des produits pour assurer diverses fonctions techniques. • Traiter des sols. • Exécuter des chapes sèches. <p>6 - CLORE LE POSTE DE TRAVAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer le poste de travail et gérer les déchets. • Contrôler le matériel et évacuer le chantier.